

RÉSERVÉ À L'USAGE INTERNE

N° de demande			
Date de réception de la demande (jj/mm/aaaa)	Frais perçus	\$	



PLAN D'IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ
FORMULAIRE DE DEMANDE

Avis de document public

Conformément à l'alinéa 1.0.1 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, L.R.O. 1990, chap. P.13, tous les renseignements et matériels exigés pour cette demande seront mis à la disposition du public.

Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée

Les renseignements personnels sont recueillis dans ce formulaire en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et seront utilisés pour traiter la demande.

SECTION 1 : INFORMATION GÉNÉRALE

*Emplacement ou adresse du terrain :	* indique un champ obligatoire		
Avez-vous déjà consulté le personnel de la Municipalité?		<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Si OUI, indiquez la date de la préconsultation :		(jj/mm/aaaa)	

INDIQUEZ LES NUMÉROS DE TOUTES LES DEMANDES D'AMÉNAGEMENT CONCOMITANTES OU DÉJÀ APPROUVEDS :

N°s des demandes :			
--------------------	--	--	--

INFORMATION DU DEMANDEUR / REPRÉSENTANT

Nom :			
Adresse postale :			
Téléphone :		Courriel :	

INFORMATION DU PROPRIÉTAIRE ENREGISTRÉ

la même que ci-dessus

Nom :			
Adresse postale :			
Téléphone :		Courriel :	

RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRAIN

Description officielle :					
À quoi sert actuellement le terrain?					
Façade :	m	Profondeur :	m	Superficie :	m ²
OU	Superficie : (lot de forme irrégulière)	m ²			
Est-ce que tous les services publics sont disponibles sur le terrain?		<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON		

AMÉNAGEMENT PROPOSÉ

TYPE D'AMÉNAGEMENT PROPOSÉ (utilisation de terrain(s), édifice(s), durée proposée, conversion en logement locatif, etc.)

Catégorie d'immeuble en copropriété

Standard Par étapes À bail Parties communes Terrain vacant Conversion

Renseignements sur l'aménagement

Utilisation proposée du terrain	Nombre d'unités	Nombre de lots ou de blocs indiqués sur le plan	Places de stationnement	Superficie totale utilisée (en hectares)
---------------------------------	-----------------	---	-------------------------	--

Logements résidentiels (les types de logements sont définis dans le Règlement de zonage)

Maison isolée				
Maison jumelée				
Immeuble multifamilial				
Maison en rangée				
Appartements				
Autres				
TOTAUX				

Immeuble non résidentiel

Institutionnel				
Commercial				
Industriel				
Parc et espace ouvert				
Autre				
TOTAUX				

Nombre total d'unités proposées

Studio(s)		Appartement(s) à une (1) chambre	
Appartements à deux (2) chambres		Appartement(s) à trois (3) chambres	

Autres détails

Le plan de situation de l'immeuble proposé a-t-il été approuvé?	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Est-ce qu'une entente relative au plan de situation a été conclue?	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Est-ce qu'un permis de construire a été délivré pour l'immeuble proposé?	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
L'immeuble en copropriété proposé est :	<input type="radio"/> en construction	<input type="radio"/> complètement construit

S'il est proposé de convertir un bâtiment d'unités locatives résidentielles, combien d'unités seront converties?	<i>Nombre d'unités</i>
Si l'immeuble en copropriété proposé est une conversion, expliquez la manière dont cette proposition tient compte des politiques énoncées aux articles 3 et 4 du Plan officiel .	

Expliquez brièvement comment la proposition s'aligne sur les politiques du Plan officiel.

AVIS COMMUNAUTAIRE

Est-ce que la demande doit faire l'objet d'une
consultation publique? OUI NON

SECTION 2 : EXIGENCES DE SOUMISSION

Les exigences en matière de plans et d'études sont précisées au stade de consultation. La consultation avant la soumission est obligatoire pour toutes les nouvelles propositions d'immeubles en copropriété de terrain nu et de parties communes. Si votre demande n'est pas assujettie à une consultation, nous vous encourageons fortement à communiquer avec le Service de planification afin de discuter des exigences en matière de plans et d'études. Si vous ne consultez pas le personnel, la Municipalité ne pourra pas assurer l'intégralité ou l'exactitude de votre demande, entraînant possiblement des retards de traitement.

PLANS STANDARD (obligatoires pour la soumission)

- ✓ Plan provisoire d'immeuble en copropriété (**5 exemplaires**)
- ✓ Plan d'arpentage (**2 exemplaires**)

AUTRES PLANS ET ÉTUDES (pourraient être exigés au moment de la soumission ou avant l'approbation finale)

Ingénierie

- Plan de nivellement et de drainage
- Plan de viabilisation
- Plan d'emplacement de services publics
- Rapport des options de service
- Rapport / dossier de gestion des eaux pluviales
- Étude géotechnique / Étude de stabilité des pentes
- Plan de contrôle de l'érosion et de la sédimentation
- Étude du bruit et des vibrations
- Plan de modification de la chaussée

Planification /conception

- Plan d'aménagement paysager
- Logique de planification, y compris une déclaration de conception et un énoncé relatif à l'examen environnemental intégré
- Distances minimales de séparation (DMS)

- Énoncé d'incidence sur le patrimoine culturel
- Évaluation des ressources archéologiques

Environnemental

- Évaluation environnementale du site de Phase 1
- Évaluation environnementale du site de Phase 2
- Rapport d'état du lieu
- Évaluation de l'incidence d'un site adjacent de traitement de déchets / d'une ancienne décharge
- Étude d'impact environnemental

Dans le plan provisoire d'immeuble en copropriété, l'arpenteur doit intégrer une case de signature de la Municipalité, comme suit :

<p>SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS, LE CAS ÉCHÉANT, INDIQUÉES DANS NOTRE LETTRE EN DATE DU</p> <hr/> <p>CE PLAN PROVISOIRE EST APPROUVÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE NIPISSING OUEST EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA <i>LOI SUR LES CONDOMINIUMS</i> ET DE L'ARTICLE 51 DE LA <i>LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</i>.</p> <p>EN CE _____ JOUR DE _____ 20_____. <i>jour</i> <i>mois</i> <i>année</i></p>
--

Avant que le plan provisoire ne soit approuvé, le demandeur devra soumettre un exemplaire de pleine grandeur sur pellicule Mylar du Plan provisoire d'immeuble en copropriété ainsi que deux (2) copies papier.

Exigence juridique

- Toutes les signatures exigées dans ce document doivent être manuscrites.

SECTION 3 : DÉCLARATIONS

AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE PERMETTANT AU DEMANDEUR DE SOUMETTRE LA DEMANDE

Le propriétaire enregistré doit remplir cette section afin d'autoriser le demandeur à agir en son nom et d'attester à l'exactitude et à la véracité des renseignements indiqués dans cette demande.

Si la demande est signée par le demandeur au nom du propriétaire, l'autorisation ci-dessous doit être remplie ou le propriétaire doit soumettre une lettre d'autorisation à cet effet. Les déclarations dans cette section doivent être accompagnées de signatures et de sceaux authentiques.

Je, _____, suis propriétaire du terrain en question dans cette demande et j'autorise _____ à présenter la demande à mon nom.

Signature du demandeur ou propriétaire :	Date (jj/mm/aaaa) :
--	---------------------

AFFIDAVIT OU DÉCLARATION SOUS SERMENT QUE L'INFORMATION EST EXACTE

La personne qui présente cette demande (propriétaire enregistré ou demandeur) doit s'assurer que les déclarations dans cette section sont dûment remplies.

Je, _____, de la municipalité de _____, déclare solennellement que les renseignements présentés dans cette demande sont exacts et je fais cette déclaration solennelle en toute connaissance de cause, étant convaincu de sa véracité et sachant qu'elle a la même force et le même effet qu'un serment au sens de la *Loi sur la preuve au Canada*.

DÉCLARÉ (ou ATTESTÉ) DEVANT MOI à _____ (ville), en ce _____ jour de
_____ 20_____.

Commissaire à l'assermentation :	Signature du demandeur / propriétaire :
----------------------------------	---